



DOSSIER DE PRESSE
5 février 2016

**LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
POUR L'EXERCICE 2016**

*Le Département au cœur
des solidarités humaines
et territoriales*

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Service du Cabinet
Hôtel du Département
4 rue de la Rovère - BP 24
48 001 Mende CEDEX
cabinet@lozere.fr - 04 66 49 66 02



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (OB) POUR L'ANNEE 2016

Ainsi que le prévoit l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires du Conseil départemental doivent faire l'objet d'un débat au sein de l'Assemblée départementale dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif (BP).

Les orientations budgétaires 2016 correspondent au sens que nous donneront à la réalisation du **projet** que nous portons pour le département et sur la base duquel nous avons été élus.

Son objectif essentiel : valoriser et dynamiser les atouts et le potentiel du département afin qu'il profite à tous dans l'intérêt de la Lozère et dans la perspective de son développement.

Le but que nous nous fixons est celui d'un **progrès partagé** pour le territoire et d'une **attractivité renforcée**. Nous y parviendrons en créant les conditions économiques et sociales favorables au maintien des populations qui y vivent et propices à l'accueil de celles qui envisagent de s'y installer.

Pour cela, il nous faut faire des efforts sur nos dépenses de fonctionnement. Les économies réalisées nous permettront ainsi de maintenir la section d'investissement et donc de soutenir l'économie locale, la commande publique et l'emploi.

Nous devons tenir compte, dans cette construction budgétaire 2016, de l'évolution des lois qui modifient l'organisation institutionnelle des collectivités territoriales et leur cadre d'intervention:

- **la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropole (MAPTAM)**
- **la loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes**

- **la loi relative à la délimitation des Régions**
- **la réforme de l'administration de l'Etat**
- **la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe)** qui clarifie la répartition des compétence entre collectivités locales : La Région devient notamment chef de file en matière de développement économique et d'aménagement durable du territoire.

La loi du 7 août 2015 réduit les possibilités d'intervention du département. Il n'est plus compétent en matière d'interventions économiques de droit commun. Ainsi, à compter du 1er janvier 2016, il ne peut plus participer au financement pour la création ou de l'extension d'activités économiques, octroyer des aides en faveur d'entreprises en difficulté, et participer au capital de sociétés de garantie. Les interventions du département dont le fondement légal était la clause de compétence générale ne sont plus possibles.

Désormais, les Départements seront compétents pour :

- la solidarité territoriale et sociale,
- le schéma départemental d'amélioration d'accessibilité des services au public,
- les collèges,
- la voirie,
- le transport des élèves handicapés,
- l'aménagement numérique du territoire,
- le laboratoire départemental,
- les espaces naturels sensibles et autres sujets environnementaux.

Le tourisme, la culture et le sport restent des compétences partagées.

Par ailleurs, la loi vise à renforcer les intercommunalités (5 000 habitants minimum) dans le cadre d'un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI).

Parallèlement au nouveau contexte réglementaire, force est de constater que les aides publiques et les modalités de leurs affectations connaissent une phase de mutation importante.

Dans ces conditions, le report du vote du budget au mois de février se justifie par :

- 1 - la nécessité d'avoir une meilleure vision de l'exécution du budget 2015**
- 2 - la possibilité de connaître les conséquences de la loi de finances**
- 3 - les consignes de l'ADF (accord des groupes Droite et Gauche lors du Congrès de Troyes, mi-octobre 2015)**
- 4 - la solidarité avec les autres départements**



02

- 4,1 M€

L'environnement économique et financier pour construire ce budget 2016

- 7,3 M€

• La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises CVAE

Jusqu'en 2009, le Département bénéficiait au niveau de ces recettes de la taxe professionnelle. Cela représentait 8,920M€ pour la Lozère. A partir du Gouvernement «Fillon», la CVAE remplace la Taxe professionnelle.

Conséquences : la Lozère enregistre une baisse de moitié de ses recettes : - 4,3M€ en 2014
- 4,6M€ en 2015

Pour compenser cette perte, un fonds national de péréquation est mis en place. Avec 223 000€ pour la Lozère, **le Département aura bien perdu au final 4,1M€ et chaque année, cette somme augmentera !**

• L'explosion des AIS

Sur ses propres deniers, le Département doit financer un reste à charge de 11936M€.

Les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) continuent d'augmenter d'année en année. Le reste à charge de ces AIS évoluent de la manière suivante :

TOTAL Reste à charge	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	9 113 778€	9 545 643€	10 135 903€	10 832 585€	11 673 572€	11 936 719€

Résultat :

Une fois toutes les compensations (Accord Matignon de 2012) prises en compte, **le reste à charge en 2015 a été pour le Département de 7,3 M€!**

- 1,3M€

• Les baisses de dotations de l'Etat

Pour résorber le déficit public, le montant de la participation des collectivités locales à l'objectif d'économies de 50 Milliards d'euros dans les dépenses totales des administrations publiques a été évalué à 11 Milliards d'euros sur la période 2015-2017 soit 1,148 Milliards pour les Départements.

Pour la Lozère, cela se traduit par une baisse de dotations de :

- 539 000€ en 2014

- 1,3M€ en 2015

- 1,3M€ en 2016

- 3,2M€

• Le fonds de péréquation DMTO

Suite aux modifications des critères de répartition (introduction du revenu par habitant et population), le Département a perdu 3,5M€. En 2013, un fonds de solidarité a été créé. Le Département n'est éligible qu'à hauteur de 301 000€.

• La situation du Département lors du changement de majorité

- Des projets lourds déjà engagés sur plusieurs années (exemple : le Parc à Loups) > environ 5M€
- La loi ADAP : aucun investissement n'a été réalisé jusqu'à présent concernant l'accessibilité et pourtant cette loi date de 2005 > 25 M€
- Les emprunts à réaliser concernant des dossiers structurants tels que le Très haut Débit > 37,7 M€ d'investissement jusqu'en 2019 dont 9 M€ encore à la charge du Département après subventions
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui augmente régulièrement le salaire moyen des fonctionnaires
- Le point de fiscalité qui, en Lozère, ne représente que 170 000€
- Dispersion des sites de l'administration avec de nombreuses locations aux loyers conséquents (plus de 400 000€) ...

03

L'ENDETTEMENT

Nous surveillons avec beaucoup d'attention ce ratio.

Par rapport à l'emprunt, l'objectif est de ne pas dépasser en 2018, les 7,5 années de désendettement.

Par comparaison, pour les autres départements de même strate :

- Cantal : 7,5 ans
- Hautes-Alpes : 11 ans
- Creuse : 13 ans

EPARGNE BRUTE

Petit rappel : L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la Collectivité. Il faut conserver un taux d'épargne brute suffisant pour pouvoir maintenir un investissement satisfaisant. Le minimum est fixé à 14,5M€.

Un budget pour quoi faire ? les priorités de la majorité départementale*

Infrastructures routières

Le projet politique de la majorité départementale souligne l'importance du désenclavement du territoire et le défi d'une attractivité renforcée. Les investissements dans les routes doivent intégrer la volonté de rééquilibrage entre les territoires :

- état des lieux de la qualité du réseau demandé (en cours),
- schéma de priorité du secteur routier sera réalisé en 2016,
- entretien et sauvegarde du réseau routier dans un contexte budgétaire très contraint.

Politique d'accueil de nouvelles populations

L'appel à projets du Massif central est une nouvelle opportunité pour enclencher une dynamique forte autour de l'accueil. Parmi les actions prévues :

- rendre plus attractives et plus visibles les offres de nouvelles vies que propose le territoire (Cvthèque, bourses de stage, observatoire des services et du logement locatif...)
- travail sur plusieurs cibles : télétravailleurs, touristes, professionnels de santé et les 18 - 25 ans

Un effort conséquent sur le fonctionnement

La réduction des dépenses de fonctionnement du département déjà entrepris en 2015 (hors dépenses obligatoires comme les AIS) guidera notre réflexion et s'appliquera à la fois aux services du département mais aussi **à tous les satellites** et ceci dans tous les domaines d'activité.

Ingénierie de projet et technique

La logique des appels d'offres ou des appels à projets tend à remplacer progressivement la logique de « guichets » qui prévalait à travers les subventions. Aussi, il convient de mettre en place une veille, d'informer les acteurs et de les accompagner dans le montage de leurs projets y compris dans la rédaction. Cela passe notamment par la mise en place d'une offre d'ingénierie.

> Adaptation de l'organisation départementale pour renforcer notre ingénierie de projet (technique, financière...) auprès des communes, des communautés de communes, entreprises et associations, etc.

Laboratoire Départemental d'Analyses

Maintien et développement des activités du laboratoire par le biais de la cohérence des politiques publiques, recherche de nouveaux marchés et implantation totale du laboratoire dans le département.

Infrastructures numériques

A moyen et long terme, le Département vise à généraliser le FTTH, à faire de la montée en débit et accompagner par le satellite les territoires les plus contraints géographiquement. A la suite d'une rencontre récente avec le Premier ministre, nous savons que nous pourrions par ailleurs, initier une expérimentation nouvelle et augmenter de 20% le programme FSN.



04

Mobilités

Poursuite au 1er semestre 2016 de la réflexion et de l'écriture du Schéma Directeur de la Mobilité (SDM).

Il existe un besoin important de création de lignes régulières et/ou touristiques. D'ores et déjà des réalisations verront le jour en 2016 pour les aires de covoiturage, bornes de rechargement électrique...

Lignes Mende-Florac/Florac-Alès : mise en oeuvre à titre expérimental. Au 1er septembre 2016, cette compétence est transférée aux Régions.



Solidarités

- assumer notre responsabilité de chef de file en matière d'action sociale et de développement social

- > assurer le paiement des AIS (RSA, APA, PCH)
- > réalisation et signature d'un Pacte territorial pour l'insertion sur la période 2016-2017
- > développement de l'autonomie des personnes
- > candidature sur l'expérimentation de la démarche AGILLE afin d'améliorer la gouvernance locale et développer l'initiative locale pour mieux lutter contre l'exclusion,
- > accueil Mineurs Étrangers Isolés
- > accueil des réfugiés : le département participera au dispositif
- > étendre le dispositif MAIA (Alzheimer) à l'ensemble des territoires de la Lozère
- > mise en place d'une Maison de l'Autonomie (MDA) : guichet unique pour les personnes handicapées
- > mise en place d'une démarche qualité sur l'accueil de la population au sein du Pôle des solidarités
- > prise en compte de la loi sur le vieillissement

Agriculture et économie

Le Conseil départemental sera appelé à recadrer ses politiques en faveur de l'agriculture au regard du nouveau cadre régional de programmation des crédits européens sur la période 2015 - 2020 (Programme de Développement Rural)

Nouveautés :

- > Déploiement de la démarche AGRILocal
- > Accompagnement pour mobiliser le foncier forestier privé
- > Étude sur la châtaigneraie cévenole

En matière d'économie, les dispositifs seront déployés en fonction de la capacité du Département à pouvoir intervenir dans le cadre de la loi NOTRe. Cette dernière permet, notamment, des interventions après accord de la Région, en matière d'immobilier d'entreprise sous réserve de délégations des communes, de soutien aux structures d'accompagnement des entreprises, à l'aide aux activités de production, commercialisation, et transformation des produits agricoles et forestiers, à l'aide à l'investissement en faveur des entreprises nécessaires aux besoins de la population en milieu rural (si porté par une maîtrise d'ouvrage publique).

05

Bâtiments

2015 : Etat des lieux de nos bâtiments recevant du public et écriture du PPI

2016 : Priorité donnée sur les 5 premières années aux CMS, aux Collèges, au Siège.

= 25 M€

Tourisme

- > Le schéma départemental du Tourisme sera redéfini en 2016 - positionnement marketing de la destination Lozère
- > Pôles de pleine nature
- > Soutien à Lozère développement, Lozère Tourisme, les offices de tourisme, les associations d'itinérance, etc.

Animation territoriale

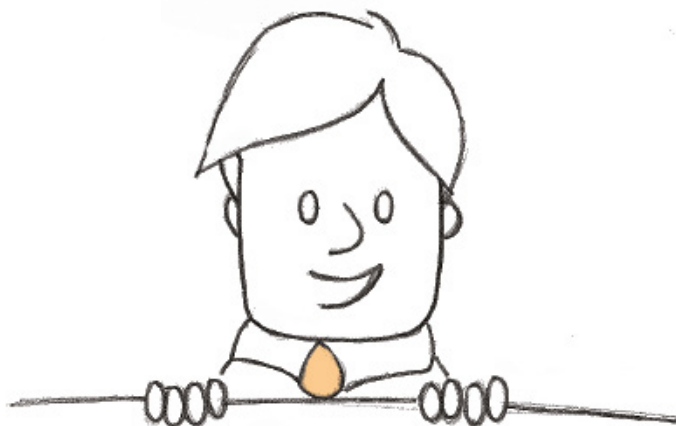
> mise en oeuvre des contrats territoriaux avec les Collectivités
Il est proposé au travers des politiques territoriales et de leurs financements en 2016, de confirmer le rôle du Conseil départemental comme échelon de proximité, en finançant les structures locales de développement notamment les groupes d'action locale (GAL), les parcs naturels régionaux et les associations territoriales qui œuvrent en faveur de l'accueil de nouvelles populations. Le Département reste également un partenaire des collectivités qu'il accompagne dans le cadre de la contractualisation 2015-2017.



Eau et assainissement

Le Conseil départemental confirme la poursuite de ses engagements dans le soutien des collectivités locales gestionnaires de l'AEP et Assainissement mais également dans le domaine de la gestion intégrée des cours d'eau:

- > Accompagnement financier du Programme exceptionnel AEP – Assainissement
- > Renforcement du SATESE afin de pouvoir mieux répondre aux attentes des collectivités locales
- > Maintien des missions d'assistance technique du SATEP dans le domaine de la protection de la ressource en eau potable
- > Poursuite du soutien aux opérations de restauration de cours d'eau et aux structures de gestion intégrée de cours d'eau en cofinancement avec les AGEAU.



Culture -Sports

- > Soutien de toutes les structures culturelles importantes du territoire pour leur fonctionnement mais aussi pour l'organisation des saisons culturelles, l'accueil de résidences d'artistes et les créations de spectacles vivants.
- > Pour les Archives Javols, le patrimoine et les sports, les dispositifs sont maintenus.
- > BDP : mise en place d'un contrat territorial de la lecture

06

Enseignement – Jeunesse

- > Le Département a déposé son agenda accessibilité programmé (AdAP) avec la volonté de rendre accessible l'ensemble de nos collèges d'ici 2019.
- > Mise en place d'approvisionnement en produits locaux pour la restauration scolaire
- > Une politique plus affirmée en direction de la jeunesse est en préfiguration pour les années à venir
- > expérimentation en cours au Collège du Collet de Dèze avec les tablettes numériques

Environnement et Énergie

Le Département a été retenu suite l'Appel à projet « Territoire Energie Positive et Croissance Verte », afin de construire un plan stratégique et opérationnel en faveur de la transition énergétique et pouvoir prétendre à des aides exceptionnelles de l'État.

- > Agrilocal
- > vélos électriques pour les agents
- > aires de covoiturages
- > isolation dans les collèges - 1ère tranche
- > sensibilisation auprès des collégiens
- > mise en oeuvre de l'accueil à projets Zéro Déchets, zéro gaspillage

Par ailleurs, il est proposé de poursuivre notre engagement, dans l'attente de la mise en place opérationnelle de la loi NOTRe avec la Région, concernant la prévention et la gestion des déchets non dangereux.

- > Soutien à Lozère Energie
- > Sensibilisation aux économies d'énergie dans les collèges publics et privés sur deux ans (TEPCV)
- > Réflexion sur la filière bois énergie poursuivie
- > Activités de Pleine Nature : il est prévu de pouvoir accompagner la requalification des Espaces, sites et itinéraires inscrits au PDESI.



Les orientations de travail

Une gestion financière rigoureuse

- pas d'augmentation d'impôt,
- effort sur le fonctionnement de la Collectivité pour faire des économies,
- maîtrise des dépenses de personnels,
- faible niveau d'endettement...

Des compétences obligatoires assumées

Un soutien aux collectivités locales ainsi qu'à tous les autres acteurs locaux

Un maintien de l'investissement pour soutenir

- la commande publique
- l'économie locale
- l'emploi

Les orientations budgétaires ont été élaborées en respectant le cadre budgétaire suivant :

Montant des amortissements > 14,5 M€

Epargne brute > 14,5 M€

Remboursement capital dette > 5,8 M€

Capacité de désendettement prévisionnelle égale à 5 ans

Construction Section Fonctionnement:

Prévisions recettes Fonctionnement > 112,7 M€

Remboursement Intérêts Emprunts > 1,6 M€

Epargne brute > 14,5 M€

Prévisions Dépenses Fonctionnement > 98,2 M€

Construction section Investissement :

Dans le respect des ratios budgétaires, la section Investissement ne peut dépasser, hors remboursement du capital de la dette qui se chiffre à 5,8 M€, un montant de 35 M€ soit au total 40,8 M€.

Voici l'orientation retenue par la majorité départementale

Fonctionnement

- + 0,94 % des dépenses action sociale
- - 0,89 % des dépenses de charges de personnels
- - 1,6 % des dépenses des services transversaux
- - 5,10 % des subventions et participations (enveloppes de fonctionnement des directions
- baisse du fonctionnement des directions, du train de vie de l'institution
- une section d'investissement à 40,8 M€ au lieu de 38,1M€ (BP) en 2015

pour une capacité de désendettement se situant autour de 5 ans.

Avec un volume d'investissement de 35 M€ et 5,8 M€ de remboursement de capital d'emprunt soit au total 40,8 M€, l'emprunt prévisionnel au 31 décembre 2016 serait de 14,4 M€. Le montant prévisionnel de l'encours de dette serait au 31/12/2016 de 63 M€.

- **Inauguration de la plateforme de rénovation énergétique** L'agence Locale de l'Énergie et du Climat - Lozère Énergie, a été mandatée par le Département de la Lozère et l'ADEME pour porter la nouvelle « plateforme locale de la rénovation de l'habitat privé », indépendante et non commerciale. L'idée est de structurer une offre cohérente et plus complète en s'appuyant sur les dispositifs existants. En Lozère, les ménages, propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs seront accompagnés tout au long de leur parcours rénovation jusqu'à l'évaluation de l'efficacité des travaux réalisés et la proposition de prêts adaptés. L'inauguration aura lieu début mars.

- **Collection Patrimoine, la Tour d'apcher à l'honneur** . Après le Malzieu, le Département vient d'éditer à 500 exemplaires un deuxième ouvrage de la Collection Patrimoine consacré, cette fois, à la Tour d'Apcher. En vente en ligne sur le site des Archives départementales ainsi qu'en librairie. Présentation de l'ouvrage prévue le 10 février en mairie du Malzieu

- **La journée de présentation des programmes Massif-Central** aura lieu le jeudi 11 février 2016 à la salle communale de Grèzes. Des ateliers pratiques sont prévus dans le courant de l'après-midi sur le montage des dossiers et l'obtention des financements.

- **408 000 euros !** C'est le montant du soutien de l'Europe accordé au Département de la Lozère pour lui permettre de réaliser deux opérations : «Accompagnement vers l'emploi et soutien à la mobilité des publics en insertion» & «Développement d'une action de facilitateur de clauses sociales». Ces aides interviennent dans le cadre du Programme FSE.

- **Inauguration de l'école de codage Codi n Camp** au Lycée Peytavin de Mende, le 9 février

- **Le Congrès Mondial de la Race Brune** débutera le 4 avril prochain. Le Département est partenaire de la manifestation et organisera pour les 600 congressistes une soirée Lozère le vendredi soir avec des chefs lozériens